



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLES ROY ET JOLY
ÉCOLE JOLY – Lundi, 8 avril 2024
19 h– Local 08
Procès-verbal

Étaient présents(es) : Parents d'élèves : Mme Jessie Bérubé Mme Annie Galipeau Mme Valérie Jomphe

M. Michel Pelletier M. Pascal Tremblay Gagnon Mme Cindy Simard

Personnel école : Mme Nancy Chamberland Mme Audrey Cummings Mme Chantal Désilets

Mme Vicky Dumont Mme Maude Fréchette Mme Marilyn Roy

Communauté : M. Gilles Goulet

Invités : Mme Dominique Brière, substitut de Mme Cindy Simard, M. Mathieu Rodrigue, substitut de M. Pascal Tremblay Gagnon

Participait également : Mme Chantal Dubé, directrice

Secrétaire : Mme Jessie Bérubé

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance	Mme Chantal Dubé et M. Michel Pelletier souhaitent la bienvenue à tous et après vérification du quorum, la réunion débute à 19 h 05	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Goulet QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ADOPTÉE à l'unanimité	R-CÉ 23-24-019

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>3. Procès-verbal de la réunion du 5 février 2024 3.1. Adoption</p> <p>3.2. Suivi</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Vicky Dumont</p> <p>QUE le procès-verbal de la réunion du 5 février 2024 soit adopté tel que présenté</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité</p> <p>Aucun suivi.</p>	<p>R-CÉ 23-24-020</p>
<p>4. Point de la direction 4.1. Code de vie 2024-2025 (approbation)</p> <p>4.2. Inscriptions scolaires (information)</p>	<p>Mme Chantal Dubé résume les changements en ce qui concerne le code de vie pour l'année 2024-2025. Un des changements concerne les appareils électroniques (cellulaires, tablettes, montres intelligentes). Ces derniers seront désormais interdits d'utilisation dans les classes et dans la cour d'école.</p> <p>Une seconde modification à la page 24 pour les accidents : l'adresse des assurances a été modifiée.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Chamberland</p> <p>QUE le code de vie soit approuvé tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉE à l'unanimité</p> <p>Le nombre d'inscriptions pour la prochaine année scolaire en date du 3 avril sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • École Joly : 284 • École Roy : 203 <p>Étant donné la situation actuelle, il n'y aura pas de maternelle 4 ans l'an prochain.</p>	<p>R-CÉ 23-24-021</p>

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
4.5. Journées pédagogiques flottantes (information)	En ce qui concerne les journées flottantes, celles du 7 juin et du 17 mai sont annulées.	
5. Point du personnel des écoles Roy et Joly	<p>École Joly :</p> <p>Ose entreprendre : le projet Lafontaine en chansons a reçu le 1^{er} prix.</p> <p>L'art de parler en public aura lieu le mercredi le 10 avril.</p> <p>Le carnaval s'est bien déroulé.</p> <p>Un spectacle aura lieu le 6 mai à l'école Joly.</p> <p>École Roy :</p> <p>Mme Vicky Dumont a offert aux parents de sa classe de venir partager un moment dans la classe. Une activité sur la sécurité routière découle de cette activité qui va s'étendre à toutes les classes de l'école Roy.</p>	
<p>6. Point du service de garde</p> <p>6.1. Période d'inscription</p> <p>6.2. Guide du service de garde 2024-2025 (approbation)</p>	<p>Madame Maryline indique que les dates d'inscription ne sont pas encore officialisées.</p> <p>Mme Chantal Dubé fait un survol du guide et mentionne l'ajout de la section sur le service de garde lors de la semaine de relâche. Mme Dubé présente l'état du budget du service de garde au 9 mars 2024.</p> <p>Le CE démontre un bémol en ce qui concerne les crédits possibles en fin d'année. Mme Chantal Dubé garde note de cette inquiétude.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Jessie Bérubé</p> <p>QUE le guide du service de garde 2024-2025 soit approuvé tel que présenté.</p>	R-CÉ 23-24-023

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	APPROUVÉE à l'unanimité	
7. Point de l'OPP	Mme Valérie Jomphe mentionne qu'il y a eu les collations santé au cours du mois de mars. Mme Nancy Chamberland et Mme Vicky Dumont disent que tout s'est bien déroulé.	
8. Point du représentant au comité de parents	Aucun point.	
9. Point du représentant de la communauté	M. Goulet mentionne qu'en tant qu'utilisateur du gymnase il apprécie les rénovations (peinture) effectuées dernièrement à l'école Joly.	
10. Rapport du trésorier	Le montant disponible au compte est toujours à 750 \$.	
11. Période de questions de l'assemblée	Aucune question.	
12. Autres points 12.1. Grève du transporteur scolaire Camille Mailloux 12.2. Souper de la Fondation louverivienne	Mme Chantal Dubé explique que le transporteur Camille Mailloux sera en grève du 18 au 24 avril 2024. La plage horaire du service de garde doit être offerte aux élèves qui utilisent le transport scolaire sur l'heure du dîner. Mme Dubé explique qu'il y aura une gestion de déplacement à prévoir pour le matin et le soir. Il y a une rencontre mercredi, plus d'information sera envoyée aux parents. Mme Chantal Dubé offre 1 billet pour un souper de la Fondation louverivienne pour le vendredi 3 mai au Pavillon-de-l'Avenir. Comme aucun membre du CÉ ne	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	semble intéressé, ces derniers demandent de le remettre aux membres du personnel de Roy-Joly par tirage.	
13. Date de la prochaine rencontre : 6 mai 2024	La prochaine rencontre aura lieu le lundi 6 mai 2024.	
14. Levée de l'assemblée	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Jomphe</p> <p>QUE l'assemblée soit levée à 20 h 45.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité</p>	R-CÉ 23-24-024

Michel Pelletier, vice-président

Chantal Dubé, directrice